

PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 juin 2019

Présent-e-s	M.	Jean Carlo TABOADA, Président
	M.	Nicolas FOURNIER, Vice-Président
	M.	Farid BEN-SLIMANE
	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Miguel-José FERNANDEZ-VILLACANAS
	M.	Yvan GUILLAUME
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Roger JACCARD
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Sebastiano MALGIOGLIO
	M.	Félicien MAZZOLA
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Guillermo Orestes SIRENA
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD
Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO	
M.	Yves ZEHFUS	
Excusé-e-s	M.	Didier VATTER
Conseil administratif	M.	Dinh Manh UONG, Maire
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Sylvie JAY, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	M.	Philippe MEYER, Secrétaire-général

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Election du Président de la Commission sociale, logement et communication (CSLC) & d'un nouveau membre à la Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)
6. Communications du Conseil administratif
7. DM 843 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 de la Fondation des Evaux
8. DM 844 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 de la Fondation de droit public communal pour le logement à Confignon
9. DM 846 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 du Centre intercommunal de Voirie (C.I.V.)
10. DM 847 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 du groupement CRI-201
11. DM 840 – Crédit d'investissement pour l'achat d'une balayeuse
12. P DM 850 – Crédit d'investissement pour une étude de besoins culturels dans le secteur de Bernex-Est, en collaboration avec les communes de Bernex et d'Onex pour un montant de CHF 31'000.00. dont 1/3 à la charge de la commune de Bernex et 1/3 à la charge de la commune d'Onex
13. P DM 851 – Demande de crédit d'investissement de CHF 36'000.00 TTC pour la mutation des lignes téléphoniques en technologie IP, ainsi que le remplacement des coffrets des centraux téléphoniques de la mairie et de la salle communale
14. Pétition « Rétablissement au plus vite des zones chiens sans laisse toute l'année au parc des Evaux »
15. Questions
16. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance du 18 juin 2019 du Conseil municipal de Confignon et informe que M. Vatter s'est excusé. Nous sommes donc 18 ce soir.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande s'il y a des modifications de l'OJ.

M. Guillaume souhaite ajouter un point 15 : Motion « Soutien aux pétitionnaires pour le rétablissement des zones chiens sans laisse toute l'année au Parc des Evaux »

Avec cette modification, l'OJ est accepté par 17 oui et 1 abstention.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019

Page 3, M. Kormann, 2<sup>e</sup> ligne : « ... Nous sommes donc 16 votants ce soir. »

Page 8, Mme Uldry Frossard, dernier § son intervention : remplacer le mot Déclaration par Délibération.

Le procès-verbal du 14 mai 2019 est, sous réserve de ces modifications, approuvé par 15 oui et 3 abstentions.

### 3. Communications du bureau

M. Taboada rappelle que, concernant les voyages du CM, la législature étant passée de 4 à 5 ans, le voyage de fin de législature ne peut plus se faire, aucun budget n'étant prévu pour cela. Le Bureau propose donc de prendre l'avis de chaque groupe pour une sortie plus modeste.

L'entrée en matière pour une sortie est approuvée par le PDC et VdG, le PLR refuse et MCG s'abstient.

Le Président constate donc une majorité pour une sortie. En l'absence de budget, proposition est donc faite de faire quelque chose sur une journée.

M. Mazzola propose d'axer cette sortie sur quelque chose d'utile et donc d'aller voir un quartier « modèle », type le Flon à Lausanne, afin de nous inspirer pour Les Cherpines. Il pense que l'on peut s'en remettre au Bureau pour des propositions concrètes.

M. Kormann ajoute que ce type de voyage a déjà été expérimenté dans le passé avec voyage à Grenoble et repas au retour à Confignon.

M. Fournier trouve l'idée intéressante en termes de sortie de travail, mais il ne faudrait pas oublier l'aspect récréatif non plus, une sortie de ski par exemple.

M. Dunant rappelle que la sortie de ski qui s'est déjà faite dans le passé, était à charge des participants, car organisée de « manière off » par le CM. Ce n'était pas une sortie officielle et ce sont deux choses bien différentes.

Le Président considère que le tour de la question est fait et il clôt les Communications du bureau.

### 4. Communications des commissions

- ▶ Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Kormann informe que la commission ne s'est pas réunie et la prochaine date a été fixée au 9 septembre.

▶ **Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)**

Mme Uldry Frossard informe que la commission s'est réunie avec la CSLC le 4 juin. Les mandataires en charge de la mise à jour du PDCOM (AETC, Transitec, Triporteur et ACAD) ont présenté la planification, les enjeux, le développement du territoire, ainsi que les thématiques étudiées (la vie communale, l'urbanisation, les espaces non bâtis, la mobilité et l'environnement). Les membres des commissions ont jusqu'au 30 juin pour transmettre leurs remarques à M. Rodriguez. Puis, les mandataires prépareront la concertation avec les jeunes de la commune. Le PDCOM sera ensuite présenté aux habitants durant l'automne.

Une 2<sup>e</sup> séance s'est tenue le même soir pour accueillir M. Barthassat (ar-ter) et M. Künzi (BLVDR) pour une présentation de 3 promenades thématiques en collaboration avec plusieurs associations pour couvrir plusieurs thèmes. Le CA présentera prochainement une demande de crédit pour la réalisation de ce projet.

▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

M. Taboada indique que la commission s'est réunie le 17 juin pour traiter de 5 délibérations : la balayeuse et les comptes des différentes fondations et groupements. Les préavis se trouvent sur la table de chacun et seront traités selon l'OJ.

▶ **Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)**

M. Fernandez indique que la commission s'est réunie le 21 mai pour une part avec la CMSS pour étudier la révision du PDCOM de Confignon et d'autre part pour traiter de la DM 840 -acquisition d'une nouvelle balayeuse pour les services extérieurs. Après examen, la CCEV demande que soit incluses dans le contrat les modalités de reprise de l'ancienne machine. Sous réserve de cette remarque, la CCEV préavis favorablement la DM 840 pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.

▶ **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

M. Guillaume informe que la commission s'est réunie le 21 mai pour traiter du PDCOM avec la CCEV et la 2<sup>e</sup> commission agendée pour le 11 juin a finalement été annulée.

▶ **Commission sociale, logement et communications (CSLC)**

M. Dunant informe que la commission s'est réunie le 4 juin conjointement avec la CCEP pour examiner le PDCOM, suivie par une séance de divers. L'école de Confignon va ouvrir une classe intégrée dès la rentrée prochaine pour les enfants ayant des difficultés. C'est avec l'intervention de Mme Hofer qu'il a été possible de répondre à ce besoin dans la région.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la Fondation s'est réunie pour traiter des affaires courantes et notamment la restructuration de certains éléments de la crèche. Avec la fermeture du jardin d'enfants et l'intégration de ces enfants dans la crèche à mi-temps, il est possible de réduire le nombre de personnes obligatoires pour l'encadrement et d'économiser sur les charges.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la FL s'est réunie le 13 juin dans le cadre d'un COPIL Commune/FL pour le projet Hutins. M. De Courten a été reçu pour discuter de différents aspects relatifs à un remaniement de la disposition des logements devant permettre d'honorer l'engagement de la FL à reloger ses locataires dans la première étape du projet. Le plan présenté prévoyait une typologie de 5 pièces et ceci avait été relevé lors d'une première rencontre avec le CA. M. De Courten a donc

présenté une solution pour répondre à l'accueil des habitants du 7-9 Hutins, actuellement logés dans des 3 pièces. Puis, le souci d'une réalisation arborée au niveau des extérieurs du périmètre restreint a été réaffirmée, de même qu'un aspect soigné des façades et une intimité au niveau des balcons à préserver.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens indique que le FMV s'est réuni le 6 juin sur la Place du village, en présence des artistes qui vont participer au concours pour un objet d'art à installer. Etaient présents les membres du Fonds, les artistes, ainsi que les membres du jury, dont des personnes choisies dans la commune, M. Chenevière et Mme Joliat. Des documents leur ont été transmis, plus particulièrement le résultat d'une demande adressée aléatoirement à des habitants pour expliquer ce que représente pour eux la Place du village. Ce document a aussi été transmis aux artistes.

▶ **Fondation des Eaux (FE)**

Mme Jay informe que la Fondation ne s'est pas réunie.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay informe que le CIV ne s'est pas réuni.

▶ **Groupe toutes commissions réunies (TCR)**

M. Taboada indique que la commission s'est réunie hier pour une présentation de l'OU avec MM. Gauthey et Bouchet, ainsi que M. Favarger qui est leur mandataire, pour expliquer les coûts du développement des Cherpines et du Vuillonex. Il propose ensuite de passer la parole à M. Uong pour quelques commentaires supplémentaires.

M. Uong précise que le mandataire a utilisé plusieurs scénarii en commençant par une version de base, qui comprend les équipements obligatoires, écoles + crèches. Puis il a calculé un budget de fonctionnement pour ces 2 quartiers tenant compte aussi bien des recettes que des charges liées à l'arrivée des nouveaux habitants, ainsi que des charges de fonctionnement engendrées par ces 2 quartiers. Ce que l'on peut constater si on compare avec les résultats fournis en 2014, c'est que grâce aux Fonds intercommunaux (FIDU + FIE) et à un indice IUS plus élevé (1,2), les résultats 2018 pour la commune s'avèrent beaucoup plus intéressants avec un budget communal positif dans le temps.

Puis 4 autres scénarii ont été présentés, avec des variantes comme la prise en compte du financement des infrastructures sportives et culturelles à 50% par la commune. Ou alors la prise en compte d'une répartition différente de l'exécution des constructions avec des volumes s'étalant jusqu'en 2035 de manière unitaire ou groupée. M. Favarger a pris note de nos observations et recommandations pour en tenir compte dans une version finale. Celle-ci sera publiée sur CMNet, bien qu'il s'agisse d'un document de travail.

Le Président ajoute en conclusion, que cette présentation nous a rassuré sur le coût à assumer par la commune.

5. **Election du Président de la Commission sociale, logement et communication (CSLC) & d'un nouveau membre à la Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)**

Le Président propose de maintenant passer aux rocadés prévues dans deux commissions :

- CSLC : M. Dunant quitte la présidence pour intégrer la CCEP

- CCEP : M. Malgioglio quitte la CCEP pour prendre la présidence de la CSLC. Cette présidence allant de pair avec un siège à la FL et à la FPE, c'est donc M. Malgioglio qui les occupera également. Le Président propose donc de voter maintenant sur ces rocades.

La proposition de modifications des membres des commissions CSLC et CCEP, est acceptée à l'unanimité.

M. Dunant souhaite remercier le CM pour sa confiance durant les années passées et répondre au pourquoi de cette rocade en fin de législature. Il souhaite alléger sa charge de travail au CM pour raisons personnelles, mais souhaite néanmoins rester actif au CM pour des raisons politiques cette fois-ci, avec un taux d'activité moindre.

## 6. Communications du Conseil administratif

### Communications de M. Uong

- OFROU : nos propositions sont en cours d'étude et toute décision prise nous sera communiquée
- Cour des Comptes : les entretiens se poursuivent et le SCIACG a donné l'accès à tous les documents électroniques de la commune. Concernant le dossier Aménagement qui implique différents acteurs et partenaires, la CdC aura aussi des entretiens avec eux (l'OU, Bernex, etc...). Quant à la publication du Rapport, elle est prévue pour la rentrée, soit septembre-octobre
- Appel d'offre pour la collecte des déchets : le comité n'a reçu qu'une seule offre, celle du Consortium du terroir, soit Serbéco et Chevalley. La procédure d'évaluation a néanmoins été menée en profondeur pour la qualité, l'organisation et le personnel. Cette offre a répondu à tous les critères et le marché a été attribué pour un montant annuel de CHF 412'181.- et pour 5 ans.
- GD Cherpines SA : la commune est devenue officiellement membre du CA en la personne de M. Uong

### Communications de Mme Jay

Mme Jay n'a rien à communiquer.

### Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe qu'en réponse à la question sur la 5G, une lettre a été envoyée aux 3 opérateurs. Le responsable Swisscom pour la Suisse romande des installations 5G est venu au CA pour nous informer sur l'état des installations dans la commune. Il n'y a pas de 5G dans la commune. Puis relativement aux dangers de cette technologie, il a proposé de venir faire une présentation devant le CM en septembre où vous pourrez poser des questions.

-Grève des femmes du 14 juin : en réponse à la question posée sur l'action de la commune sur ce point, une réponse écrite a été posée sur vos places expliquant les mesures prises. Il faut savoir que toutes les femmes ont travaillé ce jour-là.

-Fête de la musique : jeudi un groupe de jazz jouera au bord de l'Aire, et samedi matin il y aura un concert avec les enfants de l'école de musique, suivi d'un concert classique

-Beaucoup de programmes culturels pour les vacances : en juillet un spectacle en plein air, puis durant l'été des séances de cinéma en plein air à Cressy et à Confignon

-La Nuit est belle : projet proposé à l'ensemble des communes pour sensibiliser à la pollution lumineuse. Le 26 septembre il y aura extinction des feux et des activités en relation avec la faune nocturne seront proposées au bord de l'Aire.

## 7. DM 843 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 de la Fondation des Evaux

**M. Taboada** informe avoir reçu le rapport des comptes et en tant que président de la CFGDE, il tient encore à ajouter que vous avez tous les rapports traités en séance hier sur vos places. Le document fourni par la FE a surpris par sa qualité et toutes les informations nécessaires ont été données. Le budget 2018 est respecté et il y a eu moins de dépenses que prévu.

**Mme Uldry Frossard** demande quel est le document qui figure sur CMNet, la Ville de Genève ou Les Evaux ? et **M. Taboada** confirme que c'est Les Evaux. Elle demande alors si le rapport du réviseur a bien été reçu et **M. Taboada** répond non. Dans ce cas, elle demande si le CM peut en l'absence de ce document voter les comptes et la délibération ? Enfin, elle rappelle avoir demandé la dernière fois quel est le rôle du CM pour toutes les Fondations et groupements et ce que le CM est censé contrôler et avec quels documents à fournir ?

**Le Président** répond que le rapport du réviseur n'a pas été fourni, mais le rapport des comptes oui.

**Mme Jay** confirme l'existence d'un rapport du réviseur, car le Conseil de la FE s'est réuni en présence des représentants de la fiduciaire. Il s'agissait de 2 pages qu'elle peut vous transmettre. Ensuite, pour répondre partiellement à la question de **Mme Uldry Frossard**, les compétences délibératives du CM se trouvent à l'Art. 30 de la LAC. S'agissant de la demande par un CM de questionner un Règlement, elle peut dire que les règlements appartiennent aux Fondations et le CM n'interviendrait que dans le cadre d'une création.

**Mme Gabus -Thorens** ajoute dans la prolongation de ce que dit **Mme Jay**, l'Art. 30 de la LAC donne : « Le CM délibère sur les objets suivants : le budget de fonctionnement annuel de la commune, les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ». Vous ne trouvez pas les comptes des Fondations de la Commune, mais ils vous sont donnés pour une connaissance de ce qui s'y passe et pour que la ligne budgétaire qui se trouve dans les comptes de la commune puisse être acceptée. C'est donc la FE qui accepte les comptes audités par la fiduciaire. Dès lors, il n'y a pas obligation à fournir le rapport de la fiduciaire.

**Le Président** rappelle que lors du dernier CM il avait dit en substance la même chose, soit que le CM n'entre pas dans le détail, mais doit voter une ligne. Le rapport de la fiduciaire n'a pas d'importance par rapport à notre vote.

**M. Guillaume** revient sur l'acceptation des comptes par la Fondation pour dire que nous ne disposons d'aucun document signé qui en fait état.

**Le Président** ne veut pas ouvrir un débat sur ce point, il demande donc au CM s'il estime pouvoir voter ces comptes en l'état.

**Le CM estime pouvoir voter ce soir par 12 oui, 1 abstention et 5 non.**

**Mme Uldry Frossard** répète qu'il faut supprimer la phrase qui mentionne un contrôle financier de la Ville de Genève du 4 juin.

**M. Uong** rappelle que la Ville de Genève est l'organe de révision, il faut donc réfléchir.

**M. Taboada** est d'accord, mais nous n'avons pas ce document, donc nous ne pouvons pas annuler quelque chose que l'on n'a pas vu.

**M. Fournier** rappelle que l'on parle d'une Fondation qui a été sévèrement épinglée par la CdC et nous sommes aujourd'hui prêts à voter des comptes sans aucun rapport de fiduciaire. Les problèmes de dysfonctionnement sont peut-être toujours présents et le CM voterait sans ces informations, ce qu'il trouve dommage.

Mme Jay indique qu'elle a fait parvenir le rapport de la CdC avec les mesures correctives apportées. Elle n'est pas sûre qu'il faille à chaque fois remettre en doute la gestion de la FE, après avoir pris ces mesures correctives.

Le Président répète que pour lui les documents transmis sont largement suffisants, surtout si on se rappelle le pouvoir d'action que l'on a. Nous devons simplement voter une ligne et la commune a voté ses comptes avec le chiffre indiqué là.

Mme Jay rappelle qu'elle fait partie du Conseil et n'a aucun problème à dire que ces comptes ont été approuvés par les vérificateurs aux comptes.

Le Président propose donc de lire le DECIDE, puis de passer au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 843

Séance du Conseil municipal du 18 juin 2019

## APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION DES EVAUX

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2018 de la Fondation des Evaux par le Conseil de Fondation du 4 juin 2019,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

### DECIDE

Par 15 oui, 1 non et 2 abstentions

- a) D'approuver les comptes 2018 de la Fondation des Evaux s'élevant aux charges à Fr. 3'525'558.- et aux revenus à Fr. 3'931'714.- laissant apparaître un bénéfice de Fr. 406'156.-.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2018 qui présente à l'actif et au passif un montant de Fr. 4'935'280.-.

Le Président : Jean Carlo TABOADA

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

La délibération 843 est approuvée par 15 oui, 2 abstentions et 1 non.

## 8. DM 844 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 de la Fondation de droit public communal pour le logement à Confignon

M. Taboada explique que le rapport a été lu et analysé en commission et il vous est proposé à l'unanimité de voter cette délibération.

**M. Jaccard** souligne qu'il est cette fois mentionné dans le rapport avoir reçu le rapport de la fiduciaire, ce qui démontre qu'il n'est pas impossible de recevoir à temps un tel rapport. Félicitations à la FL pour sa grande transparence.

**M. Taboada** rappelle néanmoins que dans ce cas, la commune est majoritaire et alors que dans les autres, la commune n'est pas toute seule.

**Mme Uldry Frossard** veut dire qu'il ne suffit pas d'invoquer l'Art. de la LAC, car si on lit les statuts de la FL, il est clairement indiqué à l'Art.13 que « Le CM de Confignon a la haute surveillance sur la Fondation. Le bilan, le compte de Pertes & Profits, ainsi que les rapports de gestion et de l'organe de contrôle sont soumis chaque année à l'approbation du CM, avant le 31 mai suivant la fin de l'exercice avec un préavis de l'exécutif. » Elle pose donc à nouveau la question de savoir si le rapport de gestion a été reçu (n'étant pas sur CMNet) et est-ce que le CM peut approuver les comptes de la FL en l'absence de ce document ? Puis concernant les amortissements pourquoi n'y en a-t-il plus, et est-ce que la FL rembourse les emprunts hypothécaires ? Enfin, il n'y a pas non plus de comparaison des comptes PP entre 2017 et 2018.

**Le Président** suggère que **Mme Uldry Frossard** vienne à la CFGDE, ce qui éviterait d'avoir à poser à chaque fois les mêmes questions. Sans répondre précisément à toutes ces questions, il tient à dire que pour toutes ces Fondations, nous avons obtenu toutes les explications au cours de plusieurs séances, nous avons discuté point par point au niveau des comptes avec **M. Uong** et sa collaboratrice. Pour ce qui concerne la CFGDE, nous avons eu tous les détails nécessaires et tous les documents mis à disposition. Une séance supplémentaire avait même été prévue en cas de besoin. Si plus de documents sont nécessaires, il serait peut-être alors judicieux de faire une commission élargie pour traiter ce point encore plus en profondeur.

**Mme Von Gunten-Dal Busco** déclare n'avoir tiré aucune conclusion quant au manque de certains documents, ce qu'elle ne conteste pas. De plus, la représentante de la FL ayant été absente hier en commission, il n'a pas été possible de poser toutes les questions, ce qui l'amène à confirmer que toutes les informations n'ont pas été fournies.

**Le Président** rappelle que c'est exactement pour ces raisons qu'il a été impossible de voter au précédent CM. Par contre, ce qu'il peut dire, c'est que les montants qui apparaissent et qui doivent être votés, sont bien ceux inscrits dans les comptes de la commune et c'est bien ceux-ci qui ont été vérifiés en commission.

**M. Guillaume** se réfère à la haute surveillance de la commune sur la FL mentionnée précédemment, pour dire que nous avons bien les comptes, mais pas de Rapport de gestion, ni Rapport de révision de la fiduciaire. Jusqu'ici, E. Kunz était membre de la FL et pouvait nous tenir au courant de ce qui se passait. M. Meyer, n'étant pas membre de la FL, ne peut pas le faire, avec aussi l'absence de Soheila Kaghani, également membre de la FL. Il rejoint donc les propos de **Mme Von Gunten-Dal Busco**.

**M. Taboada** rappelle que la délibération a été votée à l'unanimité, si cela posait problème, il fallait le dire hier. Et il regrette de n'avoir rien entendu de ce genre en commission. Il prend note et enjoint le CA de fournir à l'avenir tous les documents qui doivent être joints et pas seulement les explications.

**Mme Uldry Frossard** réitère sa question : est-ce que le Rapport de gestion existe ou pas, est-ce que le CA ou la FL pourrait nous le faire parvenir ? Nous ne voyons pas dans les comptes les coûts liés au projet Hutins et aussi bien pour la politique du logement que pour la politique de la Fondation, ces éléments sont importants. Le CM doit pouvoir en avoir connaissance, donc est-ce que ce Rapport de gestion existe oui ou non et pourra nous être transmis ?

**Mme Jay** informe lire sur CMNet, un rapport de la fiduciaire Chavaz relatif à la FL, cette dernière ayant été accréditée pour MCH2. D'où le retard expliqué à la dernière séance.

**Le Président** répète qu'il ne refera pas les débats ici ; **Mme Uldry Frossard** a posé une question sur le Rapport de gestion et la réponse doit être oui ou non. Pour sa part, ceci n'empêche pas de voter les comptes, car s'agissant des Hutins, ce sera dans de futurs budgets et pas dans les comptes de 2018. Puis,

concernant le côté formaliste défendu par certains, il demande que pour les prochains exercices, le CM puisse disposer de tous les documents. Sur la question du rapport de gestion, il demande s'il serait possible de l'avoir ?

**M. Uong** confirme ce que **Mme Jay** vient de préciser, à savoir 2 documents rassemblés dans un seul fichier Comptes, il faut alors voir les 3 dernières pages - Rapport fiduciaire.

**M. Guillaume** demande l'ajournement de l'approbation des comptes de la FL.

**M. Fournier** souligne que l'on vient d'adopter les comptes de la FE sans le rapport de la fiduciaire et là, on ne dispose pas du Rapport de gestion, mais bien du rapport de la fiduciaire. En plus 4 représentants des 4 partis politiques siégeant à la FL sont présents et ont voté à l'unanimité les comptes, ce qui atteste de la bonne gestion de la FL. S'il y a un petit souci sur la forme, il est convaincu que le CA et la FL feront en sorte de procurer ce rapport au plus vite et est favorable à un vote.

**Le Président** propose alors de passer au vote sur un ajournement, puis selon le résultat sur la DM844.

<b>La demande d'ajournement de ce point est refusée par 2 oui, 1 abstention et 15 non.</b>
--



Législature 2015-2020

Délibération N° 844

Séance du Conseil municipal du 18 juin 2019

#### **APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT A CONFIGNON**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2018 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon,

Vu le rapport de la fiduciaire CHAVAZ SA du 20 mai 2019,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 17 juin 2019,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

#### **DECIDE**

Par 16 oui, 1 non et 1 abstention

- a) D'approuver les comptes 2018 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, s'élevant aux revenus à **Fr. 2'499'677.61** et aux charges de **Fr. 1'547'092.92**, soit un résultat de **Fr 952'584.69**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2018 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 47'376'381.82**.

- c) Les fonds propres de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon s'élèvent à Fr. 12'247'988.67.

Le Président : Jean Carlo TABOADA

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

La délibération 844 est acceptée par 16 oui, 1 abstention et 1 non.

9. DM 846 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 du Centre intercommunal de Voirie (C.I.V.)

**M. Taboada** informe que la CFGDE a préavisé favorablement à l'unanimité. Elle a cependant émis une recommandation au CA : les comptes ont dépassé le budget en raison de dépenses non prévues. C'est un élément inacceptable et déjà communiqué. S'agissant de machines, il est inconcevable que l'on ne puisse prévoir le changement des engins nécessaires au bon fonctionnement du CIV.

**Mme Jay** prend note de ce commentaire, mais souhaite amener quelques précisions. La personne en charge des finances aurait aussi pu amener quelques éléments. Un chariot élévateur est tombé en panne, ce qui a été communiqué au Conseil du CIV et avant de le remplacer (CHF 44'000.-), il a aussi fallu louer du matériel ce qui a aussi été rapporté au Conseil. Plus une augmentation du temps de travail de la nettoyeuse. A cela il faut encore mentionner des frais de chauffage mal estimés avec le photovoltaïque installé sur le toit. De plus, un avertissement avait été fait en 2018 sur une augmentation des frais de chauffage résultant du fait que personne ne l'a éteint durant les mois de juin à septembre, ceci ayant engendré un problème supplémentaire au niveau de l'installation, soit 3000.- + 2000.-. Tous ces éléments figuraient dans le PV du Conseil. Puis, il faut également relever une augmentation des frais de nettoyage pour le drainage de la station de lavage, ainsi qu'au niveau du traitement des déchets Verbois et Châtillon (+ 1150.-). Ces éléments étaient difficiles à prévoir et se sont élevés à CHF 63'490.-. Des efforts ont néanmoins été faits par reports de charges, ou économies sur le matériel (photocopieuse à charge des communes) par exemple.

Il reste difficile de prévoir si l'hiver sera chaud ou froid, et si elle entend bien la recommandation, elle juge utile de vous avoir amené ces éléments pour que vous compreniez qu'évaluer l'obsolescence des appareils n'est pas une science exacte. A l'avenir et dans le cadre de nouveaux achats, une attention plus soutenue sera apportée à ces éléments de durée, mais pour l'instant, ce n'est pas possible.

**M. Taboada** explique que la commission a été étonnée du dépassement de 10%. Dire ensuite que l'on ne peut prévoir les pannes des différents engins utilisés, n'est pas exact, c'est pour cette raison qu'existent les amortissements. Après une certaine durée, il faut investir.

**M. Guillaume** informe avoir fait un rapport destiné à la CFGDE au sujet de ces dépassements.

**M. Kormann** souhaite réagir sur 2 éléments mentionnés : 1) sur le chauffage à prévoir, les exploitations immobilières le font en calculant une estimation basée sur les années précédentes et 2) laisser le chauffage allumé dans un centre de compétences pratiques et manuelles qui n'a pas remarqué que les radiateurs étaient chauds toute l'année, c'est une forme de désinvolture qui l'agace, car déjà soulignée à d'autres occasions. Tout dépassement étant obligatoirement assumé par les communes, une sorte de fatalisme dans la gestion du CIV paraît s'être installé et cela le fâche.

**Mme Jay** n'accepte pas que l'on dise que l'on laisse aller. La personne responsable a été licenciée et nous ne sommes pas responsables du non-professionnalisme de certaines personnes. Il n'y a pas de laisser aller et pour la météo, personne n'aurait pu le prévoir.

**M. Jaccard** concède que l'on peut prévoir l'amortissement d'un véhicule, mais changer automatiquement après 15 ans n'est pas vraiment dans l'air du temps. Ce n'est pas parce qu'un élévateur a 15 ans et est

complètement amorti, que l'on ne devrait pas continuer à l'utiliser jusqu'à la panne. Cela devient alors un problème comptable, mais c'est un choix. Il approuve le CIV dans sa politique de remplacement du matériel.

Le **Président** propose de lire le DECIDE et de passer au vote.



Législature 2015-2020  
Délibération N° 846  
Séance du Conseil municipal du **18 juin 2019**

## APPROBATION DES COMPTES 2018 DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE (C.I.V.)

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2018 du C.I.V. par le Conseil du groupement,

Vu le rapport de PKF Fiduciaire SA du 3 avril 2019,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 17.06.2019,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

- a) D'approuver les comptes 2018 du Centre intercommunal de voirie (C.I.V.), s'élevant aux revenus et aux charges de **Fr. 365'741.75**, soit un résultat de **Fr. 00.00**.
- b) Le total au bilan au 31.12.2018 est de **Fr. 167'099.50**.

Le Président : Jean Carlo TABOADA

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

**La délibération 846 est acceptée par 17 oui et 1 abstention.**

10. DM 847 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 du groupement CRI-201

M. Taboada indique que la CFGDE a préavisé favorablement, tout allant pour le mieux.

Le **Président** propose de passer au vote

## APPROBATION DES COMPTES 2018 DU CENTRE REGIONAL D'INTERVENTION CRI - 201

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2018 du Centre régional d'intervention CRI – 201,

Vu le rapport de PKF Fiduciaire SA du 3 avril 2019,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 17.06.2019,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

A l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'approuver les comptes 2018 du centre régional d'intervention CRI - 201, s'élevant aux revenus et aux charges de **Fr. 391'669.78**, soit un résultat de **Fr 0.00**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2018 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 145'742.67**.

Le Président : Jean Carlo TABOADA

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

**La DM 847 est acceptée à l'unanimité.**

#### 11. DM 840 – Crédit d'investissement pour l'achat d'une balayeuse

**M. Taboada** indique que la CFGDE a posé la question d'une mutualisation possible de cet engin et au vu de l'utilisation soutenue qui en était faite. L'idée a été abandonnée, car trop compliquée. Cette dépense était prévue dans le tableau des investissements pour 2019, à hauteur de CHF 280'000.- et la commune présente un budget inférieur. La CFGDE a donc préavisé favorablement à l'unanimité.

**Mme Uldry Frossard** remercie l'administration pour les réponses apportées aux questions posées, mais elle n'est pas complètement convaincue par l'achat de cette balayeuse au diesel. Nous savons qu'une transition écologique est en marche, avec un abandon probable du diesel, et des villes comme Berne mènent une réflexion sur son matériel et ses véhicules pour les remplacer par des engins électriques. N'a-t-on pas été trop vite avec cet achat et n'y a-t-il pas nécessité de mener une étude sur la durabilité et la transition écologique pour évaluer de manière globale l'ensemble des véhicules utilisés par la commune et

voir à les remplacer petit à petit par du matériel électrique. Aujourd'hui, nous louons cette balayeuse, ce qui a un coût, mais elle estime qu'une mutualisation devrait être possible, toutes les communes n'ayant pas le besoin de balayer en même temps. Elle propose donc un renvoi en CAD pour mener cette réflexion.

Avant de passer au vote, **M. Fournier** voudrait savoir si l'aspect durabilité a fait l'objet d'une discussion ?

**M. Uong** comprend ce souci de durabilité pour une commune qui a le label Gold. Cependant il attire l'attention sur le fait que plus on prolonge cette demande de crédit et plus on prolonge une location onéreuse pour la commune. Il propose en conséquence de passer au vote sur cette demande de crédit, mais il propose que la CAD fasse une étude de tout le matériel que la commune aura à commander à l'avenir, en tenant compte de la durabilité parmi les critères à retenir.

**Le Président** propose de voter maintenant sur renvoi en CAD, puis le cas échéant de voter sur la DM.

<b>Le renvoi en CAD est refusé par 3 oui, 5 abstentions et 10 non.</b>
--



Législature 2015-2020  
Délibération N° 840  
Séance du Conseil municipal du 18 juin 2019

#### **CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 238'600.00 TTC POUR L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE BALAYEUSE POUR LES SERVICES EXTÉRIEURS**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et voirie (CCEV) du 21.05.2019

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 17.06.2019

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

#### **DECIDE**

Par 14 oui, 2 non et 2 abstentions

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 238'600.00 TTC pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 238'600.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 6150.750.50600.002 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 6150.750.33006.000 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

La DM 840 est approuvée par 14 oui, 2 abstentions et 2 non.

12. P DM 850 – Crédit d'investissement pour une étude de besoins culturels dans le secteur Bernex-Est, en collaboration avec les communes de Bernex et d'Onex pour un montant de CHF 31'000.00, dont 1/3 à la charge de la commune de Bernex et 1/3 à la charge de la commune d'Onex

**Mme Gabus-Thorens** revient sur la réflexion menée pour déterminer si dans le nouveau quartier de Bernex-Est il n'y avait pas lieu à agir pour la culture. Après en avoir discuté avec la CCEP, la question a été posée à Bernex de faire quelque chose ensemble. Les 2 commissions se sont réunies et une étude des besoins a semblé nécessaire. Puis un élargissement à Onex a été proposé qui s'est montré intéressé. Un appel d'offre a été lancé pour une étude de besoins pouvant aller de la région au canton. Un projet portant sur la somme de CHF 31'000.-, à charge d'un 1/3 pour chaque commune est donc proposé. Cela a déjà été discuté en commission et l'accord obtenu pour l'étude, mais elle souhaite demander aussi de voter sur le siège. Pourquoi? Le mandataire avait prévu de faire ce travail dans les mois qui viennent jusqu'à octobre, mais au cas où il n'y aurait pas d'acceptation rapide par les 3 CM, le projet devra être repoussé d'un an.

**M. Taboada** demande de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Guillaume** revient à la délibération qui mentionne un préavis de la CCEP, ce dont il doute que ce soit possible, d'autant que c'est daté du 30 avril 2018.

**Le Président** propose de traiter ce point plus tard.

**Mme Uldry Frossard** souhaite abonder dans le sens de **Mme Gabus-Thorens** pour dire que ce projet est à l'origine de la commission culture de Confignon et que les besoins culturels au niveau des nouveaux futurs quartiers ne font aucun doute. Une rencontre avec la commission culturelle a effectivement eu lieu et une étude des besoins est indispensable pour toute la Champagne également. Ce projet ayant déjà fait l'objet de plusieurs discussions, y compris avec Bernex, il n'est pas nécessaire de renvoyer en commission vu les montants en jeu et le choix du mandataire qui connaît bien les besoins du bassin de la Champagne. Elle propose donc le vote sur le siège.

**M. Dunant** relève la remarque de voter sur le siège pour que le mandat puisse se réaliser maintenant, mais quelle est la nécessité de le faire encore cette année par rapport à un mandat pour 2020, concernant une pièce urbaine non encore totalement définie.

**Mme Gabus-Thorens** estime que nous sommes 3 communes à réfléchir ensemble aujourd'hui et dans un an, ce ne sera plus la même législature. Une réponse claire pour pouvoir continuer à travailler est donc nécessaire et le trend qui s'est amorcé devrait être gardé.

**M. Jaccard** n'a pas de souci quant au montant en jeu, mais plutôt sur le fait que dans ce projet à 3, la réalisation risque d'être chère pour Confignon à raison d'un tiers chacun.

**Mme Gabus-Thorens** explique que ce sera comme pour les Cherpines, le crédit d'étude se divise par 3, après ce sera différent.

**Le Président** propose de commencer par voter sur le siège, puis selon le résultat, sur l'approbation du crédit.

Le crédit sur le siège est accepté par 17 oui et 1 abstention.

CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR UNE ETUDE DE BESOINS CULTURELS DANS LE SECTEUR BERNEX EST, EN COLLABORATION AVEC LES COMMUNES DE BERNEX ET D'ONEX POUR UN MONTANT DE CHF 31'000.00 TTC, DONT 1/3 A LA CHARGE DE LA COMMUNE DE BERNEX ET 1/3 A LA CHARGE DE LA COMMUNE D'ONEX.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,  
Sur proposition du Conseil administratif,  
Le Conseil municipal

### DECIDE

A l'unanimité des 18 membres présents

1. D'approuver un crédit d'investissement pour une étude des besoins culturels dans le secteur Bernex Est, demandée conjointement par les communes de Bernex et d'Onex pour un montant de CHF 31'000.00 TTC, dont 1/3 à la charge de la Commune de Confignon, soit CHF 10'333.33.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 3290.5290. puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif
3. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 3290.332. «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la fin de l'étude estimée à 2019.

Le Président : Jean Carlo TABOADA

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

**Le projet de délibération 850 est accepté à l'unanimité.**

Le **Président** demande si les CM des 3 communes doivent voter ce PDM ou si c'est Confignon qui a utilisé ce mécanisme et quid si l'une refuse? **Mme Gabus-Thorens** répond que dans ce cas, il faudra revenir plus tard.

13. P DM851 – Demande de crédit d'investissement de CHF 36'000.00 TTC pour la mutation des lignes téléphoniques en technologie IP, ainsi que le remplacement des coffrets des centraux téléphoniques de la mairie et de la salle communale

**Mme Jay** explique que cette mutation qui avait déjà porté sur les abonnements et les appareils s'est également révélée obligatoire pour remplacer des coffrets de centraux téléphoniques. Ceux-ci

représentent la part la plus importante de cette demande de crédit. Nous avons essayé de demander un report en 2020, mais il nous a été répondu que c'était impossible. Le courriel que vous trouvez sur vos bureaux explique qu'il s'agit d'un projet national et la migration prévue au 30.09.2019 est obligatoire.

**Le Président** demande l'entrée en matière qui est votée à l'unanimité des partis.

**M. Jaccard** serait d'avis de faire un vote sur le siège, car il ne servirait à rien de faire opposition.

**M. Mazzola** rappelle que c'est une migration qui n'est pas nouvelle, elle est déjà amorcée depuis 5 ans et pour 36'000 frs on peut imaginer un certain nombre d'abonnements de téléphonie mobile, et il pense que d'autres solutions existent aussi. Vu le montant non négligeable, il propose de passer en commission et comme la lettre de Swisscom mentionne fin septembre, nous aurons encore une séance le 24 septembre, ce qui permettra de voter dans les temps.

**M. Fournier** rejoint **M. Mazzola** et se référant au saut technologique, il pense que les évolutions sont là, l'utilisation de lignes fixes se fait de plus en plus rare, il trouve important d'en parler en commission.

**M. Ben-Slimane** ne pense pas que l'on parle ici de téléphone, mais plutôt d'internet et du réseau.

**M. Kormann** estime au vu de l'embryon de débat qui s'est amorcé, qu'il serait bien de renvoyer en commission, car manifestement on ne sait pas de quoi on parle.

**M. Taboada** propose de voter sur le siège, puis le cas échéant, sur le renvoi en CCEV.

<b>Le vote sur le siège est accepté par 9 oui, 1 abstention et 8 non.</b>
---

**M. Kormann** demande, vu qu'il ne sait absolument pas quoi voter sur un tel sujet, ce qui se passera si on choisit de refuser ce soir ?

**M. Malgioglio** comprend en se basant sur le message posé sur nos tables qu'il s'agit de conversion de services analogiques en accès internet et que si cette conversion n'est pas faite, il n'y aura plus de téléphone. Le réseau téléphonique ne fonctionnera plus.

**M. Uong** rappelle que ce système IP fonctionne à l'Etat de Genève depuis des années et pour Confignon, cette nouvelle est connue depuis 2017. Simplement, à ce moment, nous avons cru qu'il s'agissait de remplacer des téléphones pour quelques milliers de francs. Ce n'est que très récemment que le représentant de Swisscom est venu et a constaté que les coffrets de téléphones devaient être changés absolument pour un coût de 30'000.- frs. Du coup, ceci devient un budget d'investissement et fait l'objet d'une demande de crédit ce soir. Comme indiqué, nous avons un délai jusqu'au 30 septembre pour mener à bien cette opération, sinon, la Mairie se trouvera coupée de téléphone dès le 1<sup>er</sup> octobre. Vu le délai et prenant en compte que cette technologie a été introduite depuis longtemps, il propose le renvoi en CCEV.

**Mme Gabus-Thorens** fait référence au message paru récemment sur les anciens téléviseurs de devoir les changer pour continuer à recevoir les émissions, il lui semble que là aussi, avec l'abandon de certaines technologies, nous risquons de ne plus avoir de téléphones fixes opérationnels dans la commune.

**M. Fournier** relève le récapitulatif de coûts dans l'exposé des motifs dont la centrale de la Mairie et le remplacement de la centrale à la salle communale. S'il comprend le besoin pour la Mairie, est-ce nécessaire pour la salle communale ?

**M. Uong** répond oui, car nous sommes encore équipés de systèmes analogiques. Aujourd'hui, il faut absolument passer en IP.

**M. Kormann** est choqué d'apprendre que d'une part tout le monde l'a déjà fait, l'Etat de Genève, les administrations, et c'est connu depuis 2017, et d'autre part, il n'en a jamais été question et ce n'est pas au

budget. Et puis, c'est Swisscom qui décide et pas nous. Cette urgence devrait nous être présentée avec une alternative.

M. Uong répète que cette nouvelle est connue depuis 2017 et il prie d'excuser l'administration pour cette erreur. Maintenant, il est faux de dire que c'est Swisscom qui impose ce délai, car il s'agit d'un changement au niveau national, quel que soit l'opérateur.

M. Kormann demande alors quelles sont les offres des autres opérateurs pour ce service ?

Le Président résume en disant que nous sommes obligés de passer à une autre technologie et ce au niveau national, et il serait bien alors de faire d'autres appels d'offre à d'autres opérateurs pour avoir une comparaison. Il propose déjà de lire le DECIDE et de passer au vote pour l'approbation du crédit.



Législature 2015-2020

Délibération N° 851

Séance du Conseil municipal du 18 juin 2019

## DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 36'000.00 TTC POUR LA MUTATION DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES EN TECHNOLOGIE IP, AINSI QUE LE REMPLACEMENT DES COFFRETS DES CENTRAUX TÉLÉPHONIQUES DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

Par 13 oui, 2 non et 3 abstentions

- a) D'approuver un crédit d'investissement pour la mutation des lignes téléphoniques en technologie IP, ainsi que le remplacement des coffrets des centraux téléphoniques de la mairie et de la salle communale pour un montant de CHF 36'000.00 TTC.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 36'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 0290.200.5060 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 0290.200.33006 « amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

Le Président : Jean Carlo TABOADA

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

**Le crédit est approuvé par 13 oui, 3 abstentions et 2 non.**

#### 14. Pétition « Rétablissement au plus vite des zones chiens sans laisse toute l'année au parc des Evaux »

**Le Président** annonce qu'une pétition concernant les chiens aux Evaux a été reçue, ayant recueilli plus de 1000 signatures. Un des signataires étant présent ici, il propose de lui donner la parole pour présenter la situation.

**M. Guillaume** rappelle sa question du 9 avril 2019 sur le même sujet qui relatait le mécontentement et annonçait la pétition. Celle-ci a réuni 1157 signataires en un mois et demi et sans relire le texte, il résume en disant qu'une forme de stigmatisation des propriétaires a été faite alors qu'ils ne sont de loin pas la seule source d'incivilités. La direction des Evaux a pris des mesures ne visant que les détenteurs de chiens, alors qu'elle est incapable de sanctionner les auteurs des autres dégradations. Le règlement établi est de plus applicable toute l'année, sans modulation sur les saisons, ce qui est très regrettable.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est approuvée à l'unanimité des partis.

**Mme Jay** informe qu'au sein du Conseil des Evaux une réflexion va être faite sur ce sujet. Ce règlement peut être jugé trop contraignant et une flexibilisation en fonction des heures et des populations fréquentant les Evaux sera menée pour tenir compte de la sécurité. Puis, pour arriver à punir les auteurs des infractions, elle rappelle que cela signifie une surveillance non-stop, qui a un coût aussi. Une solution plus acceptable est à l'étude.

**M. Guillaume** insiste sur le fait que le règlement a été mis en place sans consultation et a été très mal reçu par ceux qui fréquentent Les Evaux.

**Mme Jay** rappelle qu'historiquement un groupe de pétitionnaires a rencontré M. Gay pour discuter et le premier règlement a fait l'objet d'une rectification, avec des surfaces supplémentaires attribuées. Malgré cela, une 2<sup>e</sup> lettre de pétition montre que c'est insuffisant.

**Le Président** propose alors de décider ce que nous voulons faire, un renvoi en commission ou au CA et il propose de voter sur ces 2 points en commençant par le renvoi au CA.

**Mme Uldry Frossard** souligne le nombre de signatures très important, le fait que Les Evaux ont un nombre d'usagers conséquent, donc des conflits d'usages inévitables. Vu le nombre de pétitionnaires, il faut les entendre bien sûr et elle propose de renvoyer à la CCEP.

**Le Président** entend cette proposition, mais fera d'abord voter sur un renvoi au CA.

**M. Fournier** pense que le renvoi en commission est important, il sera intéressant d'avoir la position des Evaux aussi pour comprendre les éléments ayant conduit à ce règlement. Il propose donc un renvoi en CCEP.

**M. Mazzola** souscrit totalement à cette proposition.

**M. Dunant** est d'avis de renvoyer au CA, le territoire des Evaux n'étant pas sur la commune de Confignon et géré par la FE, avec des membres du CM et du CA dans leur Bureau et Conseil. Il est urgent de renvoyer cette pétition au CA qui transmettra à la FE et nous rapportera les décisions du Conseil des Evaux. Notre CM ne peut en aucune façon travailler sur ce qui se fait aux Evaux.

**Le Président** ajoute qu'il y a 5 communes qui participent aux Evaux : Bernex 10%, Confignon 5%, Genève 30,5%, Lancy 22% et Onex 28,5%. On peut donc envoyer un signal, mais c'est relatif. Il propose ensuite de passer au vote sur un renvoi au CA.

<b>Le renvoi au CA est accepté par 13 oui, 3 abstentions et 2 non.</b>
--

**Mme Hofer** ne comprend pas si ce renvoi signifie que l'on est d'accord avec cette pétition et de fait elle ne sait pas si elle est d'accord ou pas avec celle-ci. Lorsque les sujets sont préparés, on dispose de plus d'éléments pour se faire une idée...

15. **Motion de M. Guillaume :**

« Soutien aux pétitionnaires pour le rétablissement des zones chiens sans laisse toute l'année au Parc des Evaux »

M. Kormann propose une pause de 5 minutes pour en parler dans les groupes, puisque cette motion n'était pas à l'OJ.

Le Président propose de passer au vote sur cette suspension demandée.

**Le CM refuse la suspension par 11 non, 6 oui et 1 abstention.**

Le Président ouvre le débat.

M. Jaccard souligne que la motion parle aussi des autres incivilités, il comprend qu'il y a un sentiment désagréable à fréquenter ce parc la nuit par exemple, sans policiers, ni APM. Son souhait serait donc que cette motion accompagne la pétition dans le renvoi au CA pour une réflexion plus globale.

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Le Président propose alors de voter sur un renvoi conjoint de la pétition et de la motion.

<b>Le renvoi des deux objets au CA est accepté par 12 oui, 2 abstentions et 4 non.</b>
--

16. **Questions**

Mme Uldry Frossard demande si concernant les prévisions 2019, des éléments ont été fournis et a-t-on déjà reçu les estimations fiscales 2019 et sont-elles conformes au budget et aux comptes 2018 ?

M. Uong confirme que la commune a reçu les estimations de l'AFC pour l'exercice 2019. Une séance du CA aura lieu dans 2 jours pour examiner le budget 2020. A première vue, ces estimations semblent tout à fait conformes.

M. Fournier rappelle sa question relative à un plan B concernant la tangentielle et sa demande d'une commission ad hoc dédiée à cette problématique. Il souhaite savoir où cela en est ?

M. Uong répond que la question a été posée lors du dernier COPIL Cherpines et le CE Dal Busco a promis de revenir dans les prochains mois pour nous présenter la solution. L'idée est de faire une proposition pour une tangentielle Cherpines – Aéroport. Suite à cet engagement, le CA a écrit pour en prendre acte et rappeler certains éléments.

M. Mazzola a une question relative au fonctionnement de notre CM et il a relevé que les questions écrites doivent recevoir une réponse écrite. Il remercie pour la réponse concernant la grève des femmes, a pris note de la présentation prévue pour la 5G et se réjouit déjà d'avoir une réponse écrite sur ce sujet. Il remercie également de bien vouloir inscrire ces questions écrites dans CMNet.

Autre question : Lancy est passé à un traitement plus biologique de ses espaces verts et il a eu la désagréable surprise d'apprendre incidemment que Confignon utilisait encore des dérivés de glyphosate pour le cimetière notamment. A-t-on des projets de transition vers le biologique pour tout ce qui est espaces verts ?

Le Président propose qu'il soit répondu à ces questions à la prochaine séance.

M. Mazzola a une autre question sur la mise en commun des archives par des communes avec accès numérique pour les habitants. Il croit savoir qu'un travail a été fait sur les archives et il demande si l'opportunité de rejoindre ce système avait été étudiée ?

M. Uong confirme la connaissance de ce projet et annonce la volonté de la commune d'y adhérer,

## 17. Propositions individuelles et divers

**M. Kormann** informe que les propositions relatives à une sortie d'un jour ont été renvoyées au Bureau, mais pour bloquer une date, il propose de faire un doodle.

**M. Fournier** rappelle sa sensibilité à certaines thématiques et tout particulièrement celle touchant à la participation citoyenne. Depuis 2015, la commune a fait plusieurs choses comme Easyvote, les promotions citoyennes. A moins d'un an des élections municipales qui connaissent un taux d'abstention moyen de 56%, il trouverait intéressant que la CMSS qui a travaillé sur cette thématique et en collaboration avec l'administration, travaille à une campagne d'information ou toute autre action dans cet esprit. A voir quelle forme pourrait prendre cette proposition.

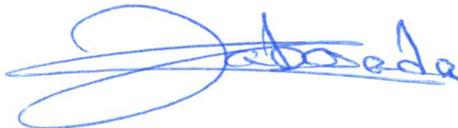
**Mme Uldry Frossard** souhaite revenir sur le dernier Conf'lien, Séances du CM du 9 avril : il est indiqué et rappelé que la valeur indicative de l'endettement a passé de mauvais en 2014 à excellent en 2018. Elle réagit donc, car aux comptes 2018, nous avons les indicateurs financiers et lorsqu'on les reprend la dette brute par rapport aux revenus est mauvaise, le taux d'effort de l'investissement est faible puisque la priorité depuis 2014 est de retourner à l'équilibre financier et de diminuer l'endettement communal, la part du service de la dette est forte, la dette nette en francs par habitant est caractérisée par un endettement moyen important. Elle aimerait donc que l'on corrige cette information qui est totalement fausse. Merci.

**M. Mazzola** rappelle qu'un règlement qui bannit le plastique à usage unique a été adopté, mais il n'est pas sûr que l'on soit « dans les clous » à voir les gobelets qui sont sur nos tables. Il serait donc bien que l'on s'applique à nous-mêmes les règles adoptées.

Le Président lève la séance à 23H36.

Jean Carlo TABOADA

Président

A blue ink signature of Jean Carlo Taboada, written in a cursive style.

Jean-Claude KORMANN

Secrétaire

A blue ink signature of Jean-Claude Kormann, written in a cursive style.

